

ANNEXE A : AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS EN BREF

AVANTAGES DU CAMPING EN GÉNÉRAL :

- Service de prêt d'équipements de loisirs sur ses heures d'ouverture;
- Entretien d'une partie des parcs et équipements qui devrait être entretenue par la municipalité en l'absence du camping;
- Activités organisées par le camping ouvertes à la population;
- Emplois offerts aux étudiants de notre municipalité;
- Plusieurs personnes découvrent notre municipalité via notre camping et notre marina;
- Le camping augmente le nombre de clients à la marina et assure un revenu minimal;
- Le camping apporte des revenus indirects à plusieurs commerces de notre municipalité et notre MRC;
- Les jeunes de notre municipalité peuvent socialiser avec les jeunes campeurs et agrandir leur cercle d'amis.

AVANTAGES FINANCIERS :

- Le camping peut servir de poids dans la balance lors d'une demande de subvention;
- L'investissement sur les installations du camping peut être utilisé comme seuil minimal d'investissement sur le programme de la TECQ. Donc, une économie d'environ 220 000\$ aux contribuables en plus des frais de financement;
- Le camping peut générer des revenus intéressants pour la municipalité afin d'aider à l'entretien des infrastructures et diminuer l'impact sur les comptes de taxes des contribuables;
- La municipalité peut entretenir les bâtiments utilisés par le camping municipal via le budget d'opération du camping;
- Les campeurs augmentent les possibilités de revenus des entreprises locales;
- Une partie des travaux concernant la station de pompage des eaux usées de la rue des Cèdres, soit le branchement électrique triphasé et la mise en place du cabanon électrique, sera financée par ce projet plutôt que par les contribuables.

INCONVÉNIENTS DU CAMPING EN GÉNÉRAL :

- Les citoyens qui résident à proximité de la rue des Cèdres pourraient être incommodés par le passage des campeurs sur les rues municipales;
- Il y a une plus grande utilisation des terrains sportifs et des sentiers du parc.

INCONVÉNIENTS AVEC LA PHASE 3 :

- L'investissement sur le projet de la phase 3 constitue un risque faible mais présent de rentabilité. Les prévisions financières sont positives et l'évaluation réalisée laisse place à un très faible risque de non-rentabilité;
- La phase 3 occupera une partie boisée du parc municipal, ce qui constitue une perte pour les citoyens en termes de zone boisée.